

## CONSEIL GENERAL

Procès-verbal de la séance du mardi 5 décembre 2023 à Aclens

Présidence : Monsieur **Patrice Hauswirth**

Le mardi 5 décembre 2023 à 20h15, le Conseil général d'Aclens, dûment convoqué, s'est réuni en la salle des boules – salle polyvalente.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentation
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023
5. Préavis municipal N° 08-2023 / Budget 2024
6. Communications municipales
7. Communications du bureau
8. La « minute » des délégués
9. Divers et propositions individuelles

Le Président souhaite une cordiale bienvenue au public présent.

### 1. Appel

En date du 5 décembre 2023, le Conseil général de notre commune compte 47 membres. La secrétaire procède à l'appel :

- Présents : 30
- Excusés : 10
- Absents : 7

Avec 26 membres présents, le quorum est atteint (*1/3 selon l'art.47 du règlement du Conseil général*). Le Conseil peut donc délibérer valablement.

### 2. Assermentation

Deux personnes rejoignent le Conseil général d'Aclens. Il s'agit de :

- M. Anthony Gargioni
- M. André Gargioni

Après lecture du serment par le Président, elles solennisent leur promesse et le Président leur souhaite pleine satisfaction dans cette fonction.

### 3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président présente l'ordre du jour. Ce dernier est approuvé par l'assemblée.

#### 4. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023

Pas de remarque particulière.

**Mis au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à la majorité, avec une abstention et aucun avis contraire.**

#### 5. Préavis municipal N° 08-2023 – Budget 2024

Présentation du budget 2024 par Monsieur **Vincent Dornier**, municipal.

La parole est ensuite donnée à M. Norbert Wüthrich, rapporteur de la commission des finances, pour la lecture du rapport qui, en conclusion, recommande à l'assemblée d'accepter le budget 2024 tel que présenté par la Municipalité.

Monsieur **Marc Giordani**, membre du conseil, demande la parole :

Il souhaite qu'on lui rappelle la définition de la valeur du point d'impôt.

Monsieur **Vincent Dornier**, Municipal, lui répond :

C'est la somme totale des impôts reçus, divisé par le taux d'imposition qui sera de 60 dès 2024.

Madame **Céline Moret**, membre du conseil, demande la parole :

Elle demande des informations concernant la hausse de la taxe par rapport au poids des déchets.

Monsieur **Vincent Dornier**, Municipal, lui répond :

Concernant les ordures ménagères, malgré l'augmentation, les charges sont encore supérieures au revenu, ce qui légalement ne devrait pas être le cas, elles devraient être à égalité, c'est-à-dire que les revenus devraient couvrir les charges. Cela peut vouloir dire beaucoup de choses, comme notamment que les taxes ne rapportent pas assez pour couvrir les charges, c'est pour cela que la Commune a appliqué cette petite augmentation pour se rapprocher de l'équilibre. D'après le budget nous ne serons plus qu'à CHF 4'000.- de l'équilibre alors que dans les comptes 2022 nous étions à CHF 11'000.- de décalage, c'est donc cela la raison première de cette augmentation pour l'année 2024.

**Mis au vote à main levée, le préavis municipal n° 08-2023 concernant le Budget 2024 est accepté à l'unanimité, avec aucune abstention et aucun avis contraire.**

#### 6. Communications municipales

Monsieur **Martin Jaquet**, Municipal, prend la parole :

En date du 28 novembre 2023, une présentation a été faite à la population d'Aclens, concernant le **plan énergie et climat**. Il nous fait un petit récapitulatif de ce qui a été présenté aux habitants. La Commune d'Aclens a mis en route ce plan énergie et climat l'année passée, aujourd'hui le but est de présenter ce projet au Canton d'ici la fin du mois de janvier 2024 pour validation.

Un état des lieux a été fait par M. Rychtarik du Bureau d'ingénieurs CONTI à Versoix.  
Un inventaire a été établi concernant la consommation sur le territoire communal.

Comme on peut le constater, la consommation du mazout par exemple est à 52%, 56% en 2015 contre 36% en 2019, soit une baisse de consommation. Par contre le gaz lui a augmenté, il a passé de 25% en 2015 à 43% en 2019. Nous constatons également une forte dépendance aux énergies fossiles (gaz et mazout). La consommation de chauffage a augmenté de 7%. La consommation d'électricité hors consommation de chauffage a baissé de 1%. La consommation d'eau a augmenté de 50% (une forte valeur avait été décelée en 2019). Nous pouvons également constater que les émissions de CO<sub>2</sub> ont baissé de 10%. L'émission de CO<sub>2</sub> baisse car l'usage du gaz paraît être favorisé par rapport au mazout ces dernières années.

Une grande augmentation de la production photovoltaïque a aussi été notée dans la Commune.  
8 projets en 2021 et avec tous les projets 2022 et 2023, nous aurons un résultat qui aura doublé d'ici l'année 2024.

La vision énergie et climat de la Commune ainsi que du Canton est de :

- Réduire l'utilisation des énergies fossiles
- Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> afin d'atteindre la neutralité carbone
- Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et locales.
- Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et réduire la consommation en général d'énergie en réduisant la consommation d'énergie finale par habitant
- Favoriser le développement d'installations de production d'électricité et inciter au développement de l'autoconsommation d'électricité.
- Exercer une influence déterminante sur le comportement des consommateurs d'énergie sur le territoire.
- Favoriser les pratiques de mobilité durable grâce à un développement urbain et des Infrastructures de transports cohérentes et coordonnées.
- Planifier des adaptations nécessaires au changement climatique au travers d'un plan climat, renforcer la biodiversité et lutter contre les espèces exotiques et envahissantes.

Nous constatons à travers toutes ces visions que la Commune a déjà bien avancé et n'a pas attendu le plan climat, il est vrai que pour les transports publics les budgets augmentent énormément, l'achat des abonnements généraux est lui aussi favorisé.

On peut voir ici aussi les objectifs en détails pour la vision 2050, cela n'est pas très réaliste mais très important surtout, en notant que ce sont des objectifs venant du Canton, la Commune ne devrait donc pas avoir d'objectifs plus hauts que ceux du Canton.

Par exemple diminuer le nombre de véhicules privés sur le territoire communal, vision 2050 moins 30%. Le plan climat de la Commune est piloté par des fiches actions, la Municipalité a dû choisir des fiches actions concernant ce qu'elle va mettre en place. La Municipalité va travailler sur ce plan climat et, suite à la demande qui a été faite lors de la séance du 28 novembre, une commission consultative va être créée.

Celle-ci va travailler sur ces fiches actions ainsi que sur la vision commentée précédemment. Cinq personnes se sont déjà annoncées à la Municipalité et si d'autres sont intéressées, elles peuvent venir sans autre se présenter vers Monsieur Jaquet ou directement à l'administration communale.

Mme **Jeanne-Elise Lequint**, membre du conseil, demande la parole :

Au niveau consommation d'énergie, elle demande pourquoi est-ce que les lampadaires sont éteints de 23h à 6h et que l'extérieur autour de la grande salle, reste allumé toute la nuit ?

Monsieur **Martin Jaquet**, Municipal, lui répond :

La Municipalité prend note de cette information et va faire le nécessaire.

Concernant les projets réalisés par rapport à ces réglages de luminaires, un préavis avait été validé par le Conseil, cela n'est pas encore tout à fait terminé au niveau de ces réglages.

Monsieur **Gilbert Métrailler**, Municipal, prend la parole :

Il nous fait une présentation concernant le dicastère des routes. Concernant la zone 30 km/h, il y a actuellement une mise à l'enquête qui a été déposée ainsi qu'une demande auprès de la DGMR pour pouvoir aboutir avec ce projet. Le but étant de faire l'entier du village mais uniquement les chemins qui ne sont pas affectés à la circulation générale (chemins communaux). Concernant les sections des routes cantonales (Route des Alpes et Rue du Village), ces deux tronçons doivent rester en zone 50km/h, il s'agit de routes de transit.

En premier lieu, nous allons nous occuper de la zone du Pontou, qui sera mise en zone 30km/h ainsi que d'autres rues communales. Les priorités de droite vont être changées, idem, pour la Rue du Casino qui débouche sur la Route des Alpes. Un budget est prévu pour ces travaux comme nous avons pu le voir lors de la présentation de Monsieur Vincent Dornier.

Concernant les routes, nous avons la 2<sup>ème</sup> étape des travaux sur les chemins AF qui va démarrer. Il faut savoir que sur les chemins 21 et 22, cela concerne également la Commune de Romanel-sur-Morges et donc que certains ajustements doivent être faits avec eux. Le dossier complet sera transmis au plus vite, afin de pouvoir organiser une visite avec le commissaire AF et si possible d'essayer de faire un préavis dans le courant de l'été 2024. Il y a donc 6 chemins à traiter (6, 14, 15, 21, 22 et 24).

Un radar fixe a été posé pendant une dizaine de jours sur la Route de Romanel et il y a eu 30'400 véhicules de contrôlés. Le taux d'infraction a été de 0,74% ce qui est bas par rapport à la moyenne cantonale qui est de 3%.

Monsieur **Marc Giordani**, membre du conseil, demande la parole :

Il demande si on peut faire opposition concernant le projet de zone 30km/h et si celui-ci est toujours à l'enquête ? Et est-ce que la Municipalité a le dernier mot sur ces changements ?

Monsieur **Gilbert Métrailler**, Municipal, lui répond :

Oui le projet est toujours sous mise à l'enquête et ce, jusqu'au 28 décembre 2023.

La Municipalité est bien consciente des changements à effectuer et voudrait avancer plus rapidement, mais en ce qui concerne les routes de transit du village, elle est obligée de se plier aux directives du Canton.

Monsieur **Thierry Cornet**, Municipal, prend la parole :

Il rappelle que ce samedi 9 décembre 2023 il y aura la distribution des sapins pour ceux qui ont passé commande et que la semaine suivante à la déchetterie il y aura un apéro dès 19h offert par la Municipalité.

Monsieur **Vincent Dornier**, Municipal, prend la parole :

Petite information concernant les contrôles annuels sur les conduites d'eaux claires et d'eaux usées. Une planification sur 20 ans à différentes fréquences permet de pouvoir faire des contrôles réguliers. Cette année nous avons fait des contrôles avec une caméra sur différentes conduites pour voir si celles-ci étaient obstruées par du calcaire ou non. Certains autres tronçons sont un peu abîmés et donc une demande au Canton sera faite en même temps que les travaux prévus pour l'enrobée et la conduite d'eau potable, à voir s'il ne faudra pas chemiser certaines conduites.

Nous avons aussi constaté une conduite d'eau claire qui est traversée par une conduite qui ne mène nulle part et qui n'est pas répertoriée, ce qui expliquerait pourquoi à un endroit de l'eau sort tout le temps de la route à l'entrée du village à gauche où il y avait même eu des problèmes de verglas auparavant.

Certains contrôles et travaux ont aussi été faits depuis 1 à 2 ans en bas du village près de la route cantonale qui va sur Gollion. En effet certains tronçons ont été contrôlés et réparés. Chaque année des contrôles et des analyses sont faits sur ces différentes conduites afin que tout soit correctement fonctionnel.

Il nous informe également qu'il y a eu 2 conseils intercommunaux, le 29 novembre 2023 a eu lieu le conseil de l'ARASMAC qui regroupe énormément de communes, elle gère 4 piliers qui sont l'aide sociale, le PC famille, l'accueil des enfants et les assurances sociales.

Au fil des années l'accueil des enfants a pris une part énorme au niveau des budgets ainsi que de l'énergie qu'il faut déployer pour obtenir des places en pré et parascolaire. Les listes d'attente sont toujours de plus en plus longues, et il est difficile de pouvoir créer de nouvelles places. Le comité a donc eu plusieurs discussions au fil des dernières années, ce qui a débouché sur un vote qui a eu lieu la semaine dernière avec l'obtention d'un crédit d'études qui permettra d'analyser comment séparer l'AGEMA du social. Cela permettrait une meilleure gestion des choses ainsi que des nouvelles structures dans les différentes villes et villages.

Et le 30 novembre 2023 a eu lieu le conseil intercommunal de l'AIEV (STEP), qui nous ont relaté que finalement, ils ont pu mettre moins de panneaux photovoltaïques que ce qui leur avait été vendu par le prestataire. Ils sont malgré tout très satisfaits des économies réalisées sur l'électricité. Le budget a donc été accepté sans problème.

Il nous informe également que le boursier Monsieur Christophe Péclard va quitter l'administration communale d'Aclens à fin mai 2024.

## **7. Communications du bureau**

Concernant les vacances des commissions du Conseil général, le Président rappelle aux différents responsables de ne pas oublier de faire part de leurs décomptes et ce avant le 8 décembre 2023.

## 8. La « minute » des délégués

Madame Isabelle Hauswirth, membre du conseil, prend la parole :

Informations concernant la fanfare qui donnera un concert le dimanche 10 décembre 2023 à la grande salle d'Aclens.

La bibliothèque se porte à merveille, l'après-midi du 6 décembre 2023, le St-Nicolas viendra y faire une visite à la salle du four. Divers ateliers seront organisés pour les enfants.

Les soirées jeux sont toujours au programme. D'autres informations concernant l'agenda de la bibliothèque suivront dès le début de l'année 2024.

## 9. Divers et propositions individuelles

Lors de la dernière séance du Conseil général de l'année, la coutume prévoit de féliciter les jeunes ayant eu leur majorité au cours de l'année. Pour cette année 2023 nous tenons à féliciter Mademoiselle Enola Diserens (présente), Mademoiselle Salomé Ravy (excusée) et Monsieur Jhonathan Inoa Carrasco (excusé).

Madame Camilla Reymond, membre du conseil, demande la parole :

Elle demande si la Commune a prévu de proposer des nouvelles cartes journalières pour les CFF ?

Monsieur Gilbert Métrailler, Municipal, lui répond :

Cela est en cours et sera certainement fait, à voir en 2024. Certaines informations sont toutefois disponibles sur le site internet de la Commune.

Monsieur Vincent Huguelet, membre du conseil, demande la parole :

Il demande si la reclassification des rues est prévue et quel est le projet concernant l'éclairage public ?

Monsieur Martin Jaquet, Municipal, lui répond :

Actuellement la Commune est en discussion avec le Canton afin de pouvoir reclasser ces différentes rues et routes concernées par le projet. À voir selon les conditions et surtout en termes de financement, ce que cela pourrait impliquer. À noter que nous pourrions perdre certaines subventions cantonales suivant les modifications apportées.

Au niveau de l'éclairage public, certains réglages n'ont pas encore été faits, donc pour l'instant cela reste en suspens.

Madame Céline Moret, membre du conseil, demande la parole :

Elle demande des informations concernant l'accessibilité aux containers de la déchetterie, en dehors des heures officielles d'ouverture pour 2024 ?

Monsieur **Thierry Cornet**, Municipal, lui répond :

Cela fera l'objet d'un préavis, actuellement la Commune étudie les différentes possibilités de ce projet. Plusieurs idées sont en cours, mais rien n'a encore été décidé pour l'instant. Des informations sont prévues pour l'année 2024.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h30 et informe que les dates des séances 2024 du Conseil général seront communiquées ultérieurement.

Au nom du Conseil Général

Le Président

La Secrétaire

Patrice Hauswirth

Stéphanie Niederhauser

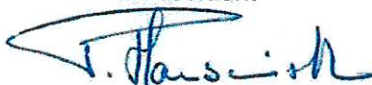
Monsieur Thierry Cornet, Municipal, lui répond :

Cela fera l'objet d'un préavis, actuellement la Commune étudie les différentes possibilités de ce projet. Plusieurs idées sont en cours, mais rien n'a encore été décidé pour l'instant. Des informations sont prévues pour l'année 2024.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h30 et informe que les dates des séances 2024 du Conseil général seront communiquées ultérieurement.

Au nom du Conseil Général

Le Président



Patrice Hauswirth

La Secrétaire



Stéphanie Niederhauser

